

## N° 4 - LOTO DES MIGRANT.ES



### Objectif :

- apprendre à discerner la réalité des idées reçues,
- mieux appréhender le vocabulaire lié aux migrant.es.



### Principe :

- c'est un jeu de loto où chaque participant.e a un carton avec des numéros
- chaque n° correspond à une question dont il faut trouver la réponse sur des panneaux exposés, et l'on n'obtient le pion que si la réponse est bonne.
- on gagne lorsque l'on a rempli son carton en premier.



### Lieu :

- Sur table       Petite salle       Grande salle       Extérieur



### Temps :

50mn. à 1h.



### Type d'animation :



### Public :

Nombre de joueur.euses : 6, 12, 24

- Âge:  3-7 ans  
 7-11 ans  
 Adolescent.es  
 Étudiant.es  
 Adultes

- Quiz  
 Débat mouvant  
 Pas en avant  
 Photo langage  
 Jeu de plateau  
 Pictionary  
 Autre

- Public:  Tout public  
 Scolaire



### Matériel :

- cartons de loto (annexe n° 1),
- 9 panneaux pour exposition " Halte aux préjugés sur les migrations" (annexes n° 2),
- fiche de 30 questions numérotées (annexe n° 3),
- fiche de 30 questions avec les réponses (annexe n° 4),
- 30 petits papiers numérotés de 1 à 30 dans un chapeau, une corbeille, ...
- jetons (pouvant être des haricots blancs, etc.),
- un buzzer
- tables et chaises, 1 feuille et 1 feutre par table.

Nombre d'annexes : 4



### Difficulté:





# Comment faire ?

## la préparation

- Installer 1 feuille et 1 feutre sur chaque table. 1 table par équipe constituée.  
Sur la table d'animation, installer les jetons, la fiche de questions, et la corbeille avec les 30 petits bouts de papier à tirer.  
Installer l'exposition pour qu'elle ne soit pas lisible depuis les tables (les réponses aux questions sont à aller chercher dans l'exposition).

## le déroulé

- - Constituer des groupes de 1, 2 ou 3 personnes, demander à chacun de trouver un nom d'équipe, en lien avec le thème des migrations.  
- Donner à chaque groupe une grille (les cartons de loto à 9 chiffres - annexe n° 1). On tire un numéro dans la corbeille et on lit la question correspondant au n° tiré.  
- Une personne de chaque équipe qui a le n° sur son carton cherche la réponse dans l'exposition et vient donner la réponse après avoir actionné le buzzer sur la table d'animation.  
- Si celle-ci est bonne, on lui donne un jeton à mettre sur leur carton à la place du n° tiré au sort... Et ainsi de suite avec les 30 questions.
- - L'équipe gagnante est celle qui a rempli son carton en premier.  
- Initier un débat sur les connaissances qu'avait chaque participant-e avant le jeu et maintenant. Tout le monde peut contribuer à renforcer la compréhension de chacun-e sur les définitions abordées durant le jeu. Un glossaire peut aider, celui-ci par exemple :  
[https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network/docs/emn-glossary-fr-version.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/default/files/what-we-do/networks/european_migration_network/docs/emn-glossary-fr-version.pdf)

## les suites

- - Jouer au "Pictionary migrations" : fiche n° 2 - Migrations - interculturalité - violet.
- - Vidéo pour (et par) les enfants : "C'est quoi les migrations ?" (7 mn.) :  
<https://www.youtube.com/watch?v=9psM5tRyujM>  
- Vidéo pour adolescent-es et adultes : "Migrants, mi-hommes" (4 mn.) :  
<https://www.youtube.com/watch?v=KiGiupc3VwA>
- - Article "Réfugiés", "migrants", "exilés" ou "demandeur d'asile" sur France Culture :  
<https://www.franceculture.fr/societe/refugies-migrants-exiles-ou-demandeur-dasile-a-chaque-mot-sa-fiction-et-son-ombre-portee>

		1		25		12
13			30		9	
	6	17		21		

5				20		28
	14	23			8	
	19		7			16

	10		22			3
7		19		26		
24			30		13	

		2		15		26
18			3		29	
	4	27		11		

8				22		16
	25	10			1	
	12		4			28

	29		14			5
17		20		2		
18			9		24	

01

# Pourquoi partir ?

« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. »

Article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)

Gallo (Italie)



L'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) stipule que « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État ». Mais les lois migratoires et la protection des frontières, militarisées ou non, ont rendu ce droit complexe et difficile, voire souvent impossible à atteindre pour les migrants contraints à l'illégalité.

Pourquoi partir ? Volontairement, pour des raisons familiales, professionnelles, artistiques ou idéologiques, pour une meilleure qualité de vie. Sous la contrainte, pour fuir la misère, les guerres, les régimes totalitaires ou les zones contrôlées par des groupes terroristes, pour échapper aux persécutions religieuses ou aux catastrophes climatiques. Pour toutes ces raisons, les populations du monde entier se déplacent depuis la nuit des temps.

Si les dessinateurs soulignent les espoirs des migrants et leur rêve d'un ailleurs, ils dénoncent aussi les choix dramatiques et les dangers auxquels font face les migrants qui n'ont d'autre solution que l'exil. Choisir entre rester et partir revient souvent à se trouver entre une mort et une autre.

Bohyan (Maroc)



Brandon (Afrique du Sud) — « La boussole des migrants... »  
« Abusage » « Al-Shabab » « Xenophobie » « Boko Haram »

Wills from Tunisia (Tunisie)



# Qui sont les migrant.es ?

**Les migrations sont aussi anciennes que l'histoire de l'humanité. Si une majorité d'humains reste sédentaire, une toute petite partie peut être amenée à quitter son pays, souvent par contrainte, mais parfois aussi par choix personnel. Qui sont aujourd'hui ces personnes qui viennent vivre en France ? Pour quels motifs le font-elles ? Voici quelques pistes pour mieux connaître leurs histoires, leurs situations et leurs apports pour notre pays.**

## Pourquoi migrer ?

Ce ne sont pas les raisons économiques qui justifient en premier lieu les migrations régulières en France. Arrivent, dans l'ordre :

- **Les raisons éducatives et culturelles :**  
45 % des délivrances de visas long séjour en 2018<sup>1</sup>.
- **Les motivations personnelles et familiales :** 22 %
- **Les raisons économiques :** 15 %
- **Les raisons politiques, ethniques, religieuses, l'orientation sexuelle :** 5,5 %
- **Les raisons climatiques :** on compte 25 millions de déplacé.es climatiques dans le monde chaque année et leur nombre pourrait atteindre 140 millions d'ici 2050<sup>2</sup>.

Les migrant.es en situation irrégulière ne sont pas comptabilisé.es dans cette énumération. Bien qu'il soit difficile d'estimer leur nombre, ils ou elles seraient entre 300 000 et 500 000 en France<sup>3</sup>, soit moins de 0,75 % de la population.

<sup>1</sup> Ministère de l'Intérieur, 2019.

<sup>2</sup> « Grountsvell, se préparer aux migrations climatiques », rapport Banque mondiale, 2018.

<sup>3</sup> Estimations basées sur le nombre de bénéficiaires de l'Aide médicale d'Etat enregistré en 2016.



**Les personnes qui migrent ne sont pas exclusivement pauvres et sans diplômes.**  
En 2017, 42 % des immigré.es qui arrivent en France sont titulaires d'un diplôme du supérieur.

« Immigrés, étrangers », rapport INSEE, 2018.



**Un.e immigré.e** est une personne née à l'étranger et qui a migré pour s'installer dans un autre pays.

**Un.e étranger.ère** est une personne qui possède une autre nationalité que celle du pays de résidence.

**Un.e réfugié.e** est une personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de son origine ethnique, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (ou de celles de ses proches) et qui a obtenu

la protection internationale dans un pays dont elle n'a pas la nationalité.

**Les demandeur.euses d'asile** dont le statut de réfugié.e a été refusé peuvent faire appel de cette décision. Un refus définitif les oblige à quitter le pays où a été faite la demande d'asile ou à rester en devenant « sans-papiers ».

**Une personne sans-papiers** ne dispose pas de titre de séjour considéré valide dans le pays où il ou elle a migré.

# Une "invasion" fantasmée

Quand on entend parler d'« immigration » dans les médias ou dans les discours politiques, on a l'impression de faire face à un phénomène massif, en constante augmentation. Pourtant, la migration a peu d'ampleur réelle ; en France, « l'invasion des migrant-es » relève du pur fantasme.

## Les migrations mondiales

■ Une population mondiale sédentaire : seuls 3,5% des humains résident en dehors de leur pays natal<sup>1</sup>.

■ Les migrant-es ne s'installent pas majoritairement dans les pays riches. La migration « Sud-Sud » (nombre de migrants nés dans un pays du Sud et vivant dans un autre pays du Sud) est légèrement supérieure à la migration « Sud-Nord » (migrants nés au Sud et vivant au Nord).

■ Dans presque tous les pays d'origine, le taux d'émigration des personnes hautement qualifiées est supérieur au taux d'émigration total : c'est la « fuite des cerveaux », préjudiciable au développement des pays d'origine.

<sup>1</sup> Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2019.

## Et en France? (chiffres 2018)

■ 9,7% de la population est immigrée<sup>1</sup>. Par comparaison, la population des Émirats arabes unis est immigrée à 87%, celle de l'Arabie saoudite à 34%, celle de la Suisse à 29% ou celle de l'Australie à 28%<sup>2</sup>.

■ 7,1% de la population est étrangère. Cette proportion n'a pas beaucoup varié depuis 1975, où 6,5% de la population était étrangère<sup>3</sup>.

■ 123 000 personnes ont fait une demande pour obtenir le statut de réfugié-es<sup>4</sup>. Cela représente 18% de la population.

<sup>1</sup> Recensements de la population et estimations de population, INSEE, 2018.  
<sup>2</sup> Gilles Pison, Population et Sociétés n°563, 2019.  
<sup>3</sup> Recensements de la population et estimations de population, INSEE, 2018.  
<sup>4</sup> CFPRA, 2019.



## L'HEXAGONE

Une histoire commune...

Si les Algérien-nes, les Marocain-es, les Malien-nes ou les Sénégalais-es, par exemple, choisissent la France comme terre de migration, c'est notamment parce que leur pays a fait partie de l'empire colonial français. Les commémorations des deux guerres mondiales rappellent régulièrement le rôle et le sacrifice des « troupes coloniales ». La colonisation a créé des liens historiques et culturels entre la France et ses colonies qui perdurent aujourd'hui.



# Des frontières fermées

On entend souvent qu'il est facile de venir en France, que ses frontières poreuses permettent à n'importe quel étranger qui arrive de s'installer pour y trouver le confort. Ce préjugé est très loin de la réalité car tout est mis en œuvre pour réduire au maximum les entrées sur le territoire.

« Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. »

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, article 13-1 (1948).



Demander l'asile est un marathon administratif qui coûte cher et n'offre aucune garantie d'obtention de titre de séjour car le sort des exilé-es est souvent réglé de façon arbitraire.

## La restriction des migrations en Europe

■ **Par la loi :** depuis les accords de Schengen passés entre 26 États de l'Union européenne (1985-1990), lois et circulaires se succèdent pour contrôler et limiter le nombre d'étranger-ères. En durcissant les conditions d'entrée, elles conduisent au refus des papiers nécessaires pour vivre légalement en Europe.

■ **Par des dispositifs sécuritaires policiers et militaires :** agence Frontex (coordonne les opérations des garde-frontières des 28 États-membres), patrouilles aériennes et maritimes, construction de murs dans certains pays et de centres de rétention, fichage électronique de toutes celles et ceux qui franchissent les frontières... L'Europe devient une véritable forteresse !

■ **Par des consignes administratives strictes et arbitraires :** augmentation des coûts des visas et des titres de séjour, casse-tête pour prendre rendez-vous au consulat ou en préfecture, allongement des délais d'attente de traitement des dossiers,

suspicion à l'encontre des exilé-es... En 2018, la France n'a accordé l'asile en première instance qu'à 28% des demandeur-euses. Il n'y a vraiment pas de laxisme en matière d'immigration.

## 34 000 personnes mortes lors de leur voyage vers l'Europe<sup>1</sup>

**Le résultat de cette politique est une hécatombe.** Les obstacles à l'émigration légale contraignent les exilé-es à recourir aux filières d'immigration clandestines, souvent criminelles, à leurs risques et périls : l'Organisation internationale pour les migrations comptabilise près de 17 000 mort-es et disparu-es en Méditerranée entre 2014 et 2018.

Malgré les risques encourus, les exilé-es continuent à vouloir tenter leur chance en Europe, par des moyens de plus en plus dangereux et coûteux pour franchir les remparts de cette forteresse.

<sup>1</sup> United for intercultural action, données 1993-2018.



# Les immigré·es remplissent les caisses de l'État

**Contrairement à une idée répandue, les personnes migrantes ne profitent pas indûment de notre système social: elles contribuent à le financer sans bénéficier de l'ensemble des droits sociaux auxquels elles pourraient prétendre.**

## Des aides conditionnées

Les immigré·es peinent à bénéficier de l'État-providence à cause des conditions qu'on leur impose. Ainsi:

■ **Pour toucher le revenu de solidarité active (RSA)**, il faut avoir un titre de séjour et une autorisation de travail depuis au moins cinq ans.

■ **Pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées (APA)**, il faut résider en France de façon permanente (au moins 180 jours par an) et avoir un titre de séjour 10 ans ou le statut de réfugié·e. Les migrant·es retraité·es ne peuvent pas toucher cette aide si elles ou ils retournent vivre dans leur pays d'origine.

■ **Pour l'aide médicale d'État (AME)** (sécurité sociale minimale pour les étranger·ères en situation irrégulière), il faut être en France depuis plus de trois mois et avoir des revenus inférieurs à 745€ par mois pour une personne seule ou inférieurs à 1119€ pour un couple.

■ **Pour l'allocation de demande d'asile**, il faut avoir fait toutes les démarches qui donnent droit à une attestation de demandeur·euse d'asile, ne pas travailler et avoir des ressources mensuelles inférieures au montant du RSA.

## Les bons comptes de l'immigration

**La population immigrée ne vide pas les caisses de l'État français:** en réalité, elle peine souvent à avoir accès aux prestations sociales, par manque d'informations ou d'accès aux critères de sélection. En outre, elle crée de la richesse dans le pays d'accueil, en travaillant, consommant et en payant des impôts.

**L'impact financier de l'immigration est donc relativement neutre.** Parfois un peu positif, parfois un peu négatif, cet impact se situe autour de l'équilibre<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> X. Chagnicki, L. Ragot, N.-R. Sokhna, «L'impact sur les finances publiques de 30 ans d'immigration en France», août 2018.

Les étranger·ères cotisent et paient des impôts à l'État, comme toute personne résidant sur notre territoire. En revanche, il est très difficile pour elles et eux d'accéder aux aides sociales.



# Les travailleur·euses immigré·es sont exploité·es

**Alors que le nombre de chômeur·euses en France est très important, comment se fait-il que certain·es étranger·ères trouvent du travail ?**

**C'est parce qu'il existe plusieurs marchés du travail, où Français·es et étranger·ères ne se concurrencent pas...**

## Témoignage

« Les sans-papiers sont sujets aux pressions des entreprises et les boulots les plus pénibles sont pour eux. C'est le plus souvent pratiquement impossible de refuser. La boîte d'intérim, après deux, trois refus, elle te vire (...) Des travailleurs avec papiers n'accepteraient pas d'être payés au Smic, pour ce genre de travail, ils prétendraient à des salaires bien plus élevés. Et nous aussi, ce serait pareil, si nous avions des papiers. » – Un gréviste de MAN BTP, juillet 2008.

## Le travail illégal, une véritable aubaine

**Pénurie de main-d'œuvre.** Dans les secteurs du bâtiment, de la restauration, du textile-habillement, du nettoyage, de l'agriculture saisonnière..., il y a une pénurie chronique de main-d'œuvre. On estime à 2,35 millions le nombre d'emplois pour lesquels les entreprises ont des difficultés à recruter<sup>1</sup> et dont une partie conséquente est délaissée par les Français·es.

**Droit du travail.** Certains employeurs emploient une personne sans titre de séjour en ne respectant pas le droit du travail : travail non déclaré (ni charges, ni impôts à payer), salaires bas et conditions de travail illégales (horaires à rallonge, tâches dangereuses, mauvaises conditions de travail).

**Situation de survie.** Ce n'est pas du travail « volé aux Français·es » car seules des personnes en situation de survie comme le sont les sans-papiers acceptent de telles conditions de travail, sans contrat ni respect du droit. Seule une régularisation des travailleur·euses sans-papiers permettrait de casser ce système d'exploitation entretenu par certains employeurs.

<sup>1</sup> Enquête « Besoins en main-d'œuvre » de Pôle emploi, avril 2018.



En contournant le droit du travail, des employeurs rendent certains postes repoussants pour tout autre salarié·e que des sans-papiers.

# Les immigré·es ne sont pas des délinquant·es

**La figure de l'immigré·e est fréquemment associée à celle de la délinquance. On entend souvent dire que la culture, la religion ou l'éducation des immigrés les rendraient inaptes à l'intégration et produiraient des comportements déviants ou violents. Y a-t-il réellement plus d'étranger·ères en prison ? De quelles violences parle-t-on ?**



La population étrangère est surreprésentée dans les statistiques de la délinquance étant plus pauvre, davantage repérée par la police et lourdement condamnée par la justice.

## Témoignage

« Nous, quand on marche en ville et qu'on voit des flics, on se sent en insécurité. Il y a notre France à nous, la France des quartiers, la France des immigrés, des gens d'origine étrangère, des chômeurs, des cas sociaux, et il y a la France des autres, ceux qui se sentent rassurés par les voitures de police. »

Lyes K, étudiant à Vaulx-en-Velin.

Quand la violence policière fabrique l'insécurité et le malaise social

**80 % des personnes correspondant au profil de "jeune homme perçu comme noir ou arabe" déclarent avoir été contrôlées dans les cinq dernières années», souligne l'étude du Défenseur des droits sur les contrôles d'identité, publiée en janvier 2017. Sur l'ensemble de la population, seulement 16 % des personnes déclarent**

**avoir été contrôlées durant la même période... L'humiliation de ces expériences de contrôle et leur répétition instaurent un malaise dans la société. Le profilage ethnique, l'inefficacité de ces contrôles et la défiance des citoyen·nes vis-à-vis des forces policières portent ainsi atteinte au lien social.**

## Délit de pauvreté

■ **20,2 %** des personnes mises en cause par la police nationale pour crimes et délits (hors délits routiers et infractions au séjour) sont de nationalité étrangère en 2013<sup>1</sup>.

■ **13,3 %** des condamnés sont étranger·ères en 2012<sup>2</sup>.

■ **22 %** des détenus sont étrangers en 2017<sup>3</sup>.

Alors que la population étrangère représente 7,1 % de la population française, elle est surreprésentée dans les statistiques de la délinquance. Pourquoi ? Sociologiquement, la délinquance concerne principalement les hommes, les jeunes et les personnes pauvres. La population étrangère recoupe largement ces caractéristiques (*homme + jeune + pauvre*). Les mauvaises conditions d'accueil des migrant·es dans la société française les condamnent à la pauvreté et à l'exclusion. Il est donc logique cette population soit davantage présente dans ces statistiques.

## Délit de faciès

**La surreprésentation des étranger·ères dans les chiffres de la délinquance** s'explique aussi par le fait que la police les interpelle plus facilement en cas de délit mineur ou pour contrôler leur situation administrative. La justice accorde également traitement de défaveur aux étranger·ères : pour une même infraction, elle les condamne plus fréquemment à l'emprisonnement, avec des peines plus lourdes. Ces discriminations faussent donc la représentativité de l'échantillon de la délinquance en France.

<sup>1</sup> Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, 2014.

<sup>2</sup> Ministère de la Justice, bilan de l'année 2012.

<sup>3</sup> Données du ministère de la Justice, 2017.

# Les immigré·es sont discriminé·es

**On reproche souvent aux exilé·es d'être replié·es sur leur communauté, de ne pas vouloir travailler, de ne pas adopter les règles de vie du pays qui les accueille... Et si ce déficit d'intégration était le fait d'une société qui refuse leur inclusion plutôt qu'un refus délibéré des populations concernées ?**

## Les discriminations à l'emploi<sup>1</sup>

■ Les candidat·es d'origine maghrébine ou d'Afrique subsaharienne ont, à formation et qualification comparables, **3 à 5 fois moins de chances d'être convoqué·es à des entretiens d'embauche** que les candidat·es d'origine européenne.

■ **16,2% des immigré·es sont au chômage contre 9,4% des non-immigré·es<sup>2</sup>.**

■ À emploi comparable, les hommes immigrés d'Algérie, d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est ou natifs des DOM-TOM touchent **un salaire inférieur** à celui de la population non immigrée.

## Les discriminations au logement<sup>2</sup>

■ **La population des quartiers les plus défavorisés est constituée à 42% d'immigré·es** d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de Turquie.

■ **Seuls 35% des ménages immigrés accèdent à la propriété** (contre 56% pour l'ensemble des ménages).

■ **Un cinquième** des immigré·es d'Algérie et d'Afrique subsaharienne déclarent avoir déjà été l'objet de discriminations dans l'accès au logement.

## Les discriminations sur des critères d'apparence<sup>2</sup>

■ Un quart des immigré·es et fils et filles d'immigré·es déclarent avoir été victimes de discriminations, citant **l'origine et la couleur de peau** comme premiers motifs.

<sup>1</sup> Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France, INED, IUSEE, 2016.  
<sup>2</sup> IUSEE, enquête emploi 2017.

L'emploi reste en France le principal domaine de discrimination. Les femmes d'origine étrangère sont victimes d'une double discrimination fondée sur leur origine et leur sexe.



## L'intégration, une volonté politique ?

L'intégration n'est pas rattachée aux origines ou à la nationalité: c'est une notion qui renvoie à l'unité de la société, à l'affirmation d'une identité collective.

Le chômage, l'isolement social et l'actuelle crise économique, sociale et politique favorisent le repli sur soi de la société d'accueil.

Seuls des choix politiques de lutte contre les discriminations, d'amélioration de l'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et à la santé peuvent créer les conditions de l'intégration effective de tou·tes dans la société.

Les Roms: une population discriminée à tous les niveaux

Victimes d'attaques racistes à répétition, les populations roms sont discriminées dans l'accès au logement, à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

En France, au premier semestre 2013, plus de 10 000 personnes roms ont été expulsées de leur lieu de vie.

Citoyens européens depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et ayant, à ce titre, la possibilité de bénéficier d'un droit au séjour durant les trois premiers mois, les citoyen·nes de Roumanie et de Bulgarie continuent pourtant de se voir refuser le titre de séjour et d'être ensuite expulsé·es pour des motifs discutables de précarité économique ou de «menace à l'ordre public».

Les évacuations forcées des lieux de résidence, sans solution de relogement, sont contraires aux dispositions du droit international relatif aux droits humains.

# Mieux vivre ensemble



Les immigré-es font partie intégrante de la société française et l'enrichissent par leur culture, leur travail, leur argent.

## Halte aux préjugés et à la peur !

Non, les personnes migrantes ne nous envahissent pas, elles ne sont pas une menace pour notre sécurité, ne nous prennent pas notre travail, ne sont pas des parasites sociaux... Elles sont même une part importante des origines de notre population depuis toujours.

Parfois forcées à la migration et déracinées de leurs terres, elles viennent simplement trouver en France une nouvelle raison de vivre.

Les politiques les désignent comme « boucs émissaires » en période de crise, quand ils ne parviennent pas à trouver des solutions aux maux de la société.

Les préjugés à leur égard doivent être combattus car ils ne correspondent à aucune réalité et portent atteinte à l'unité d'un pays.

## Les différentes formes d'engagement

Entre régulation et répression, les politiques d'immigration sont à la fois inefficaces (elles n'empêchent pas la migration) et dramatiques d'un point de vue humain (parcours migratoires dangereux, voire mortels de l'immigration, mauvaises conditions de vie en France...). On peut vouloir s'engager pour défendre les droits des exilé-es. Voici quelques pistes d'action.

■ **S'impliquer dans une association de soutien aux migrant-es** comme La Cimade, les collectifs locaux de soutien aux migrant-es, France Terre d'Asile, le CCFD-Terre Solidaire, Médecins du Monde, le Secours catholique, le réseau Éducation sans frontières (RESF), Emmaüs...

■ **Participer à des campagnes ou des actions collectives** pour défendre les libertés des personnes migrantes :

[educationsansfrontieres.org](http://educationsansfrontieres.org)

[lacimade.org](http://lacimade.org)

[amnesty.fr](http://amnesty.fr)

[fidh.org](http://fidh.org)

■ **Réclamer d'autres politiques migratoires** françaises et européennes en s'appuyant sur une France solidaire, accueillante, hospitalière, qui existe déjà :

[eg-migrations.org](http://eg-migrations.org)

[sursaut-citoyen.org](http://sursaut-citoyen.org)

[migreurop.org](http://migreurop.org)

■ **Lutter contre les préjugés et les idées fausses** sur les migrant-es et réfugié-es pour que les discours sur les richesses de la migration remplacent ceux de la haine et de la peur de l'autre.

■ **Lire** le *Petit guide de survie pour répondre aux préjugés sur les migrations*, ritimo, édition 2017.

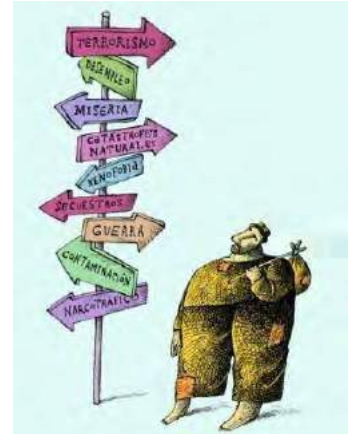


## Charte mondiale des migrants

Extrait de la Charte mondiale des migrants, Gorée, Sénégal, 4 février 2011.

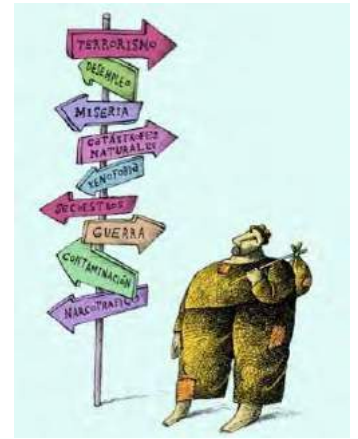
« Parce que nous appartenons à la Terre, toute personne a le droit de pouvoir choisir son lieu de résidence, de rester là où elle vit ou de circuler et de s'installer librement sans contraintes dans n'importe quelle partie de cette Terre. (...) Les personnes migrantes du monde entier doivent jouir des mêmes droits que les nationaux et citoyens des pays de résidence ou de transit et assumer les mêmes responsabilités dans tous les domaines essentiels de la vie économique, politique, culturelle, sociale et éducative. »

# Loto sur les Migrations...



1. Que nous rappelle l'article 13 de la « Déclaration des droits de l'homme » ?
2. En quelle année a été écrite la déclaration universelle des droits de l'homme ?
3. Qu'est-ce qu'un. immigré.e ?
4. Citer 3 raisons de migrer.
5. A quel pourcentage de la population française est estimé le nombre de migrant.es en France ?
6. Les personnes qui migrent sont-elles toutes pauvres et sans diplôme ?
7. D'après vous, les migrant.es s'installent-ils tous dans les pays « riches » ?
8. En France, quel pourcentage représente les personnes en demande de statut de réfugié ?
9. Pourquoi dit-on que l'Europe devient une « véritable forteresse » ?
10. Citer 3 consignes administratives qui découragent certains migrants.
11. Combien de personnes sont mortes lors de leur voyage vers l'Europe ?
12. Que reproche-t-on aux immigré.es ?
13. Expliquer pourquoi la population immigrée ne vide pas les caisses de l'état
14. Quelles sont les conditions qui leur permettent de toucher le RSA ?
15. Pourquoi les travailleur.ses clandestin.es sont une chance pour certaine entreprise ?
16. Quel type d'emploi sont « réservés » aux migrant.es ?
17. Y a-t-il plus d'étrangers en prison ?
18. Pourquoi les chiffres de la délinquance « surreprésentent » les étranger.es ?
19. Donner les pourcentage des contrôles par la police (jeune femme/homme perçu.e comme noir.e ou arabe /ensemble de la population)
20. Citer 3 sortes de discrimination
21. Quel est le domaine de discrimination le plus fort en France ?
22. Quels sont les droits fondamentaux qui favorisent l'intégration ?
23. Comment s'engager pour défendre les droits humains ?
24. Chercher dans l'expo un dessin montrant « un cliché » sur le migrant
25. Qu'est-ce qu'un.e réfugié.e ?
26. Pourquoi le « droit de circuler librement » est devenu complexe, difficile voir impossible pour certains ?
27. Combien y a-t-il de déplacés climatiques ?
28. Combien y aura-t-il de déplacés climatiques en 2050 ?
29. Qu'appelle-t-on : *la fuite des cerveaux* ?
30. Citer un témoignage lu dans l'exposition

# LOTO DES MIGRANT.ES



**1 Que nous rappelle l'article 13 de la « Déclaration des droits de l'homme » ?**

Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.

**2 En quelle année a été écrite la déclaration universelle des droits de l'homme ? 1948**

**3 Qu'est-ce qu'un.e immigré.e ?**

Une personne née à l'étranger et qui a migré pour s'installer dans un autre pays

**4 Citer 3 raisons de migrer.**

Pour des raisons éducatives et culturelles, familiales ou personnelles, économiques, politiques, religieuses, ethniques, orientation sexuelle et climatiques

**5 A quel pourcentage de la population française est estimé le nombre de migrant.es en France ?**

0,75 % de la population française

**6 Les personnes qui migrent sont-elles toutes pauvres et sans diplôme ?**

En 2017 : 42% des immigrés qui arrivent en France sont titulaires d'un diplôme supérieur

**7 D'après vous, les migrant.es s'installent-ils tou.tes dans les pays « riches » ?**

NON, la migration Sud/Sud est légèrement supérieure à la migration Sud/Nord

**8 En France, quel pourcentage représente les personnes en demande de statut de réfugié ?**

18 % de la population (en 2018)

**9 Pourquoi dit-on que l'Europe devient une « véritable forteresse » ?** Garde-frontières, patrouilles aériennes et maritimes, construction de murs, fichage électronique, ...

**10 Citer 3 consignes administratives qui découragent certain.es migrant.es.**

Augmentation des coûts des visas et des titres de séjour, casse-tête pour avoir un rendez-vous en préfecture ou au consulat, allongement des délais pour le traitement de dossiers...

**11 Combien de personnes sont mortes lors de leur voyage vers l'Europe ? 34 000**

**12 Que reproche-t-on aux immigré.es ?**

De toucher toutes les aides possibles : allocations chômage, l'aide médicale, l'aide au logement

...

**13 Expliquer pourquoi la population immigrée ne vide pas les caisses de l'état**

Certains ne savent ni lire, ni écrire ou ne comprennent pas la langue d'où la difficulté d'accès aux prestations. En outre, ils créent de la richesse en travaillant et consommant

**14 Quelles sont les conditions qui leur permettent de toucher le RSA ? Il faut avoir un titre de séjour et une autorisation de travail depuis au moins 5 ans.**

**15 Pourquoi les travailleur.es clandestin.es sont une chance pour certaine entreprise ?**

Pas de contrat de travail donc : pas d'indemnités de licenciement, de cotisation sociale, d'accident de travail ...

**16 Quel type d'emploi sont souvent « réservés » aux migrant.es ?** Bâtiment, restauration,

entreprise de nettoyage, agriculture saisonnière... Là où il y a une pénurie de main-d'œuvre, emplois délaissés par les français.

**17 Y a-t-il plus d'étranger.es en prison ?**

22% des détenus sont des étrangers

**18 Pourquoi les chiffres de la délinquance « surreprésentent » les étranger.es ?**

A cause du délit de faciès, la police les interpelle plus facilement

**19 Donner les pourcentage des contrôles par la police (jeune femme/homme perçu.e comme arabe / ensemble de la population)**

noir.e ou

80% des personnes contrôlées sont des personnes « jeunes perçu.es comme noir.e ou arabe » 16% seulement pour l'ensemble de la population

**20 Citer 3 sortes de discrimination**

Discrimination à l'emploi, au logement et sur les critères d'apparence

**21 Quel est le domaine de discrimination le plus fort en France ?** L'emploi surtout si vous êtes une femme d'origine africaine

**22 Quels sont les droits fondamentaux qui favorisent l'intégration ?** L'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et à la santé

**23 Comment s'engager pour défendre les droits humains ?**

En s'impliquant dans une association de soutien aux migrant.es, en participant à des actions ou campagnes, en luttant contre les préjugés et idées fausses

**24 Chercher dans l'expo un dessin montrant « un cliché » sur le migrant**

Panneau 8 : « Merci pour le ménage ! » ... Heu, moi, je suis la nouvelle institutrice ...

**25 Qu'est-ce qu'un.e réfugié.e ?**

Une personne qui craint avec raison d'être persécutée du fait de son origine ethnique, sa religion, son appartenance à un groupe social ...

**26 Pourquoi le « droit de circuler librement » est devenu complexe, difficile voir impossible pour certains ?**

A cause des lois migratoires et la protection des frontières souvent militarisées

**27 Combien y a-t-il de déplacé.es climatiques ?**

25 millions

**28 Combien y aura-t-il de déplacé.es climatiques en 2050 ?**

140 millions

**29 Qu'appelle-t-on : la fuite des cerveaux ?**

C'est l'émigration de personnes hautement qualifié... ce qui est préjudiciable au développement du pays d'origine

**30 Citer un témoignage lu dans l'exposition** Panneau 5 « Les sans-papiers sont ... » Panneau 6 « Nous, quand on marche... »